



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale  
21 août 2015  
Français  
Original: anglais

---

## Groupe d'examen de l'application

### Reprise de la sixième session

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 3 et 4 novembre 2015

## Ordre du jour provisoire annoté

### Additif

### Annotations

#### 1. Questions d'organisation

##### a) Ouverture de la session

La sixième session du Groupe d'examen de l'application reprendra ses travaux le mardi 3 novembre 2015, à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie).

##### b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour de la sixième session a été adopté par le Groupe lors de la première partie de sa sixième session, tenue du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015. Le projet d'organisation des travaux pour la reprise de la sixième session (voir annexe) a été établi conformément aux instructions données par la Conférence et par le Groupe d'examen de l'application, pour permettre à ce dernier d'examiner les points de l'ordre du jour dans les limites du temps alloué et compte tenu des services de conférence disponibles.

Les ressources disponibles permettront de tenir deux séances plénières, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

#### 2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

##### *Tirage au sort*

Conformément aux paragraphes 14 et 19 des termes de référence du Mécanisme d'examen, la sélection des États parties participant au processus d'examen se fait par tirage au sort.

Le premier jour de la reprise de la sixième session du Groupe, seront tirés au sort les États parties examinateurs pour la quatrième année du cycle d'examen en cours, qui



seront chargés d'examiner les États devenus parties à la Convention depuis le dernier tirage au sort, effectué à la sixième session<sup>1</sup>. Étant donné le grand nombre d'États parties examinés pendant la quatrième année et le fait que de nouveaux États parties aient ratifié la Convention ou y aient adhéré, il sera peut-être nécessaire de procéder à plusieurs nouveaux tirages au sort à la reprise de la sixième session.

#### *Rapport d'activité*

Des informations sur la conduite des examens organisés lors du cycle actuel ont été rassemblées dans le document de séance CAC/COSP/IRG/2015/CRP.15; le secrétariat présentera oralement une mise à jour sur les processus en cours.

#### *Conclusions des examens*

Le secrétariat présentera oralement une mise à jour des informations obtenues lors des processus d'examen de pays qui ont été achevés depuis la sixième session du Groupe. Une publication intitulée *État de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: Incrimination, détection et répression, et coopération internationale*, contenant un aperçu des conclusions thématiques des examens de pays effectués à ce jour, et assortie d'un résumé (CAC/COSP/2015/5), doit être communiquée à la Conférence, à sa sixième session.

Conformément au paragraphe 36 des termes de référence, les résumés analytiques des rapports d'examen de pays achevés avant la reprise de la sixième session seront traduits dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et mis à disposition sous la forme de documents du Groupe d'examen de l'application à titre d'information seulement. Plusieurs résumés analytiques seront également mis à disposition sous la forme de documents de séance et devront être traduits dans les six langues officielles avant la septième session du Groupe, qui se tiendra en juin 2016.

#### **Documentation**

Résumés analytiques des rapports d'examen de pays: première année du premier cycle (CAC/COSP/IRG/I/1/1/Add.18)

Résumés analytiques des rapports d'examen de pays: deuxième année du premier cycle (CAC/COSP/IRG/I/2/1/Add.29 et Add.32)

Résumés analytiques des rapports d'examen de pays: troisième année du premier cycle (CAC/COSP/IRG/I/3/1/Add.22 à 24)

Résumés analytiques des rapports d'examen de pays: quatrième année du premier cycle (CAC/COSP/IRG/I/4/1/Add.13 et 14, Add.16 et 17, Add.25 et Add.28)

Résumé de l'état de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: incrimination, détection et répression, et coopération internationale (CAC/COSP/2015/5)

Rapport sur l'état d'avancement de l'exécution des mandats du Groupe d'examen de l'application: note du Secrétariat (CAC/COSP/IRG/2015/CRP.15)

---

<sup>1</sup> Au 21 août, le seul État concerné était la Gambie. D'ici à la reprise de la sixième session du Groupe, il se peut que d'autres États aient ratifié la Convention ou y aient adhéré.

### **3. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**

Après l'examen de ce point par le Groupe à sa sixième session, le secrétariat établira un document de synthèse actualisé relatif à la performance du Mécanisme (CAC/COSP/2015/6).

En vue d'améliorer la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation destinée au second cycle du Mécanisme d'examen, le secrétariat a préparé à l'intention de la Conférence, pour sa cinquième session, un avant-projet du flux des questions et une proposition de structure thématique de la liste de contrôle révisée pour l'auto-évaluation aux fins de l'examen de l'application des chapitres II et V de la Convention contre la corruption (CAC/COSP/2013/3), ainsi qu'une ébauche de liste de contrôle révisée pour l'auto-évaluation destinée au second cycle du Mécanisme d'examen (CAC/COSP/2013/CRP.6). La compilation des réponses reçues (CAC/COSP/IRG/2015/CRP.5) et l'ébauche actualisée de liste de contrôle révisée pour l'auto-évaluation (CAC/COSP/IRG/2015/CRP.1), qui avaient été communiquées au Groupe, à sa sixième session, le seront à nouveau à la reprise de cette session.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'examen de la performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CAC/COSP/2015/6)

Liste de contrôle révisée pour l'auto-évaluation pour le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application: Ébauche aux fins de discussion (CAC/COSP/IRG/2015/CRP.1)

### **4. Assistance technique**

Dans sa résolution 3/1, la Conférence a décidé que le Groupe d'examen de l'application serait chargé du suivi et de la poursuite des travaux entrepris précédemment par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'assistance technique.

Le secrétariat rendra compte de l'assistance technique fournie à l'appui de l'application de la Convention et de l'analyse des besoins d'assistance technique qui ressortent des examens de pays.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'assistance technique fournie à l'appui de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CAC/COSP/2015/2)

Note du Secrétariat sur l'analyse des besoins d'assistance technique qui ressortent des examens de pays (CAC/COSP/2015/4)

### **5. Questions financières et budgétaires**

À la reprise de sa sixième session, le Groupe d'examen de l'application sera saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations budgétaires sur les dépenses engagées jusqu'à présent pour les cinq premières années de fonctionnement du Mécanisme d'examen, sur les ressources mises à disposition pendant cette même

période, à la fois au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires, et sur les dépenses prévues pour les cinq premières années.

**Documentation**

Note du Secrétariat sur les questions financières et budgétaires (CAC/COSP/2015/7)

Note du Secrétariat sur les coûts de fonctionnement prévus pour le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CAC/COSP/IRG/2015/CRP.6)

**6. Autres questions**

Le Groupe d'examen de l'application pourrait examiner toute autre question.

**8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa sixième session**

Le Groupe d'examen de l'application adoptera un rapport sur la reprise de sa sixième session, dont le projet sera rédigé par le secrétariat.

Le Groupe jugera peut-être bon de présenter des recommandations et conclusions à la Conférence pour examen et approbation, conformément au paragraphe 44 des termes de référence du Mécanisme.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
<b>Mardi 3 novembre</b>		
15 heures-18 heures	1 a)	Ouverture de la session
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
	3	Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
<b>Mercredi 4 novembre</b>		
10 heures-13 heures	3	Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ( <i>suite</i> )
	4	Assistance technique
	5	Questions financières et budgétaires
	6	Autres questions
	8	Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa sixième session